

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 78

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrière, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux professions musicales ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le sexisme est présent dans le monde de la musique comme dans tous les secteurs de notre société. Dans de nombreuses professions de la musique, les femmes se heurtent à un plafond de verre. Pour exemple, parmi les chefs d'orchestre 4 % sont des femmes, 22 % des réalisateurs sont des réalisatrices et 27 % des metteurs en scène seulement sont des metteuses en scène. En ce sens, le futur Centre national de la musique devra favoriser l'accès aux femmes à toutes les professions dans le domaine musical.